

20 - Renouveaulement du Conseil des Sages - Approbation de la liste des membres pour le mandat 2016/2019

Mme l'Adjointe ANDRIANTAVY, Rapporteur : Depuis avril 2003, le Conseil des Sages est une instance participative de la Ville de Besançon, force de réflexion, de proposition et d'action au service de l'intérêt général et du mieux vivre ensemble.

Le mandat de trois ans de l'actuel Conseil des Sages expire en février 2016. Il convient donc de procéder au renouvellement de cette instance pour la période 2016/2019. Pour cela, un appel à candidature a été lancé en novembre 2015 et invitait toute personne remplissant les conditions définies par la Charte à déposer sa candidature auprès du Service Démocratie Participative avant le 1^{er} décembre.

La Charte du Conseil des Sages de Besançon, approuvée par le Conseil Municipal du 11 janvier 2010, prévoit dans son article IV relatif aux conditions d'exercice que les 54 membres répondent aux conditions suivantes :

- être âgé de 60 ans et plus,
- résider à Besançon,
- ne pas être élu ou conjoint d'un élu municipal,
- deux conjoints ne peuvent siéger ensemble,
- vouloir s'engager de manière volontaire et à titre individuel.

Ses membres sont désignés de la manière suivante :

- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est tiré au sort parmi les membres du précédent Conseil (un membre ne pouvant assurer plus de deux mandats) ;
- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est tiré au sort parmi les nouveaux candidats ;
- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est désigné par le Maire. La désignation des membres par le Maire permet une meilleure représentation de tous les quartiers et de tendre vers la parité (hommes/femmes).

Le tirage au sort a eu lieu le 21 janvier 2016, en présence des élues en charge de la Démocratie participative, des représentants des groupes politiques au Conseil Municipal et de Sages.

La charte dispose que la liste des membres du Conseil des Sages doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Les personnes proposées pour siéger au Conseil des Sages sur le mandat 2016/2019 sont listées dans le tableau ci-après :

Qualité	Nom	Prénom	Qualité	Nom	Prénom
Mme	ALTOUNYAN	Simone	M.	LEROY	François
Mme	BENA	Danièle	Mme	LETONDAL	Simone
M.	BEURTHERET	Jean-Pierre	Mme	LOGEZ	Geneviève
Mme	BOUDOT	Marie-France	M.	LOMBARD	Claude
Mme	BOULET	Annie	M.	MARIE	Guy
Mme	BRAUCHLI	Fabienne	Mme	MARQUELET	Christine
Mme	CAVATS	Marguerite	Mme	MATHEY	Marie-Madeleine
Mme	CHAMAGNE	Françoise	M.	MATHEY	Jacques
Mme	COTE	Claudine	Mme	MAUFFREY	Claudine
M.	COULON	Georges	M.	MENYOMO	Ngoundi Sylvestre
Mme	DENIS DIVOL	Claude	M.	MESNIER	Michel
M.	DRYKONINGEN	Jean	Mme	MOUGEL	Anny
M.	DU FOU	Paul Even	M.	MYOTTE DUQUET	Alain
Mme	FAIVRE	Gisèle	M.	NOSBONNE	René
M.	FEUVRIER	Vincent	M.	PAYER	François
Mme	GAUDILLAT	Christine	M.	RAVILLARD	Jean-Michel
M.	GAUTHIER	Pierre	M.	RENAUD	Guy
Mme	GENEVOIS	Evelyne	M.	RENOULT	Patrick
Mme	GILLOT	Christiane	Mme	SCHOELLER	Marie-Noëlle
M.	GIRARDIN	Jean-Pierre	Mme	SPIELMANN	Martine
Mme	GRAND	Suzanne	M.	STIMPFLING	Michel
Mme	GUENOT	Claudine	Mme	SUBIGER	Annie
M.	GUY	Jacques	Mme	TOUATI	Farida
M.	HEURTEAUX	Bernard	M.	VAN HELLE	Gérard
M.	JACQUES	Patrick	Mme	VERTEL	Michelle
Mme	JEANNIN	Martine	Mme	VUILLIER	Odile
M.	LASALLE	Pierre	M.	YENN	Luc

Une liste complémentaire de personnes tirées au sort est également constituée en vue de pourvoir au remplacement des sièges devenus vacants en cours de mandat.

L'installation du nouveau Conseil des Sages est prévue le 30 mars 2016 en assemblée plénière.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver la liste des personnes désignées dans le tableau ci-dessus pour devenir membres du nouveau Conseil des Sages pour la période 2016/2019.

«Mme Myriam LEMERCIER : C'est la liste du Conseil des Sages qui va être renouvelée. Je crois que déjà on peut se réjouir qu'il y ait de nouveau un Conseil des Sages dans cette ville et qu'il y ait autant de candidats. Donc je rappelle qu'un tiers des membres a été tiré au sort parmi les membres qui se représentent, un tiers parmi de nouveaux membres et un tiers est désigné par le Maire. Pour ce nouveau renouvellement on a invité les groupes, pour la première fois les groupes politiques, donc Anne VIGNOT, Solange JOLY, Michel OMOURI étaient présents ; seul le Front National n'est pas venu et n'a pas répondu du tout à l'invitation. C'est quelque chose je pense qui mérite d'être souligné et donc aujourd'hui, c'est juste l'approbation de la liste de ces Sages.

M. LE MAIRE : Qui a été faite avec les partis politiques d'ailleurs !

Mme Myriam LEMERCIER : Oui.

M. LE MAIRE : Même si on ne veut pas que les CCH fassent de politique d'ailleurs, entre parenthèses !

M. Julien ACARD : Oui effectivement, nous ne sommes délibérément pas venus, nous n'avons pas répondu à votre invitation. Il me semblait que le message avait été clair lors du dernier Conseil Municipal, nous sommes contre cette structure. Voilà, c'est peut-être difficile à comprendre mais pour nous la Démocratie Participative, ça n'est pas un semblant de Démocratie Participative et elle doit être organisée autour de référendums d'initiatives populaires dont on pourrait éventuellement respecter aussi les résultats, ça serait encore mieux, et pas sur des structures qui ne représentent pas forcément toute la population et y compris en terme de tranches d'âges. Je suis désolé si vous n'êtes pas d'accord avec nous. Et donc évidemment nous voterons contre ce rapport, pas sur la liste, voilà très bien, mais sur la structure en elle-même. Je vous remercie.

Mme Myriam LEMERCIER : Enfin, tout le monde peut se présenter, on est bien d'accord ! ...oui mais il y a d'autres instances !

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui votent contre ? 2. Qui s'abstiennent ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 53

Contre : 2

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 mars 2016.